



الإتحاد الجزائري لكرة القدم



LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL SAIDA

الرابطة الولائية لكرة القدم سعيدة

PROCES –VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

N° 6 DU 22 janvier 2024

SAISON SPORTIVE 2023 /2024

KHALFAOUI HACHEMI : PRESIDENT
KADDOURI MOHAMED : SECRETAIRE
BOUMADANI DJELLOUL : MEMBRE
ALLOUI MOKHTAR : MEMBRE

ORDRE DU JOUR

- 1) – COURRIER.
- 2)
- 2) – Traitement des affaires : Seniors et Jeunes

Note Importante

Les clubs sont informés que toutes les décisions sont publiées sur le site internet de la ligue et insérées sur le bulletin officiel de la commission de discipline. Cette communication tient lieu de notification officielle à l'attention des clubs concernés.

A cet effet nous vous rappelons ci-après, Les dispositions de l'article 20 du règlement de championnat de foot-ball amateur qui stipule :

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs. Dès leurs publications dans les bulletins officiels et sur le site internet de la ligue.

Mise à jour de la 2eme et 4° Journée seniors

Affaire n° 33 / 2024 rencontre CRBH-JSM DU 16-01-2024

Joueurs Avertis :

TOUAMI FATHI Lic J 0496 JSM pour comportement anti sportif .
SAHRAOUI MOHAMED Lic J 1016 CRBH pour comportement anti sportif .
MALEK MOHAMED Lic J 1021 CRBH pour comportement anti sportif .

Affaire n° 34 / 2024 rencontre HILLEL-IRBML DU 16-01-2024

Joueurs Avertis :

DELA A RAYANE Lic J 0335 Hillel pour comportement anti sportif .
BENZAOUZ SID Ali ic J 0524 Hillel pour comportement anti sportif .
BEKKADOUR MOKHTAR LIC J 0474 Hillel pour comportement anti sportif .
CHERIFI BOUZIANE Lic J 0106 IRBML pour comportement anti sportif .
TOUIL MOHAMED Lic J 0150 IRBML pour jeu dangereux

6 eme JOURNEE SENIORS

Affaire n° 35 / 2024 rencontre HILLEL-ASSY DU 18-01-2024

Joueurs Avertis :

DELA A RAYANE lic J 0335 pour comportement anti sportif .
ZIANI ABDELMGHANI Lic J 0529 Hillel pour comportement anti sportif .

Affaire n° 36 /2024 rencontre NRASM – JSOD DU 18-01-2024

Joueurs expulsés :

AISSANI NABIL Lic J 0059 JSOD pour Cumul de Cartons 1^{er} Av : Jeu Dangereux 2em Av Jeu dangereux Un(01)Match de suspension ferme .
AIBOUTMOHAMED Lic J 0054 JSOD pour cumul de cartons 1^{er} Av : Jeu Dangereux 2em Av Jeu dangereux Un(01)Match de suspension ferme

Joueurs avertis :

KAID ABDELATIF lic J 0072 JSOD pour jeu dangereux
KHADA OUI DJABER lic J 0079 NRASM pour contestation de décision (5000,00 DA) amende .
BEKKADOUR SEDDAD HOUCINE lic J 0186 NRASM pour jeu dangereux
BERKANE BILLEL lic J 0458 NRASM pour contestation de décision (5000,00 DA) amende .

.Affaire n°37 /2024 rencontre IRBOK- CAL DU 18-01-2024

Joueurs avertis :

MEDDAH MOSTAFA lic J 0175 IRBOK pour jeu dangereux
BOUMEDIENE MOKHTAR Lic J 0229 CAL pour comportement anti sportif
MORSLI MOHAMED Lic J 0234 CAL pour jeu dangereux

Affaire n°38 /2024 rencontre USMS – TBS DU 18-01-2024

Joueurs avertis :

BOUTALEB DJELLOUL lic J 0224 USMS pour comportement anti sportif
ABBES KADA lic J 0212 USMS pour comportement anti sportif
MEGTIF A/RAHIM lic J 0032 TBS pour comportement anti sportif
DJE B BARI MOHAMED A/RAZZAK lic J 0034 TBS pour contestation de décision (5000,00 DA) amende .
*Secrétaire signalé en fin de partie :SOUCI ABDELKRIM TBS pour comportement anti sportif envers Officiel (Arbitre directeur) Deux(02) Matches de suspension ferme.

Affaire n°39 /2024 rencontre IRBDT – AFJTT DU 19-01-2024

Joueur expulsés

AMARA ABDELHAK lic J 0558 AFJTT pour cumul Cartons 1^{er} Av : comportement anti sportif 2em Av comportement anti sportif Un(01)Match de suspension ferme .

Joueurs Avertis :

MOUNIR ABDESSAMED Lic J 0124 IRBDT pour comportement anti sportif
ZA OUI AHMED lic J 0119 IRBDT pour jeu dangereux .

Affaire n°40 /2024 rencontre JSM – IRBML DU 19-01-2024

Joueur avertis :
BENATIA ADEM Lic J 0098 IRBML pour jeu dangereux .

Affaire n°41 /2024 rencontre CRBH – ESS DU 19-01-2024

Joueur avertis :
HAMIDI FAYCAL Lic J 1026 CRBH pour comportement anti sportif .
SAKA A/ALI lic J 0045 ESS pour jeu dangereux .
DRIF ABDERRAHMANE Lic J 0010 pour comportement anti sportif .

SANCTIONS	NOMBRE
Avertissements	25
Expulsions	03
Contestation de Décision	03
Forfaits	00
Amendes	15000,00

PRESIDENT

KHALFAOUI HACHEMI

**Groupe « A » 4eme Journée et 5eme Journée
4eme Journée**

Affaire n°16/2024 Rencontre CA AIN SULTANE- CA BOURACHED DU 13-01-2024

Rien à Signaler

Affaire n° 17/2024 Rencontre WYAMH-NRSB du 13-01-2024

*Entraîneur averti pour contestation de décision Mr SARIA Boubkeur (NREBS)
Mille Cinq Cent (1500,00) Amende .

Affaire n°18/2024 Rencontre SWS – RAJA DU 13-01-2024

RIEN A SIGNALER

Affaire n°19 /2024 Rencontre JEUNES TALENTS-W/AEH DU 13-01-2024

Rien à Signaler

Groupe « B » 1^{ere} et 2eme Journée

1^{er} Journée /

Affaire n°20 2024 Rencontre BARAEM SAIDA-AJ SAIDA DU 13-01-2024

Rien à Signaler

Affaire n°21 /2024 Rencontre HILLEL – NREBS du 13-01-2024

Rien à Signaler

AAffaire n°22 /2024 Rencontre USMS – WAJ DU 16-01-2024

Joueur Averti :

HAMAMI MOUAD Lic 1188 WAJ pour Comportement antisportif .

5eme Journée Groupe « A »

Affaire n°23 /2024 Rencontre CAS AIN SULTANE –ASPC DU 19-01-2024

Rien à Signaler

Affaire n°24-2024 Rencontre widad AEH – SW DU 19-01-2024

Rien à Signaler

Affaire n°25/2024 Rencontre NREBS-JEUNES TALENTS DU 19-01-2024

Rien à Signaler

Affaire n°26/2024 Rencontre CAB – WYAMH DU 20-01-2024

Rien à Signaler

Groupe B 2eme Journée

Affaire n°27 /2024 Rencontre Hillel – BARAEM DU 19-01-2024

Rien à Signaler

Affaire n°28 /2024 Rencontre Widadia – AJS du 20-01-2024

Rien à Signaler

SANCTIONS	NOMBRE
	Groupe A 4eme et 5eme Journée Groupe B 1ere et 2eme Journée
AVERTISSEMENTS	01
EXPULSIONS	00
CONTESTATION DE DECISION	01
FORFAIT	00
AMENDE	1500,00

**LE PRESIDENT:
KHALFAOUI HACHEMI**

Traitement des Affaires Jeunes : Groupes A et B : U 19- U17- U 15

GROUPE « A »

.Affaire n° 29/2024 Rencontre IRBOK – USMS DU 16-01-2024

U 15

Joueurs Avertis :

MOUSSAB HARTANI lic 0434 IRBOK pour Comportement antisportif

AOUALI MESLEM lic 1201 USMS pour Jeu dangereux

BELABBES MOHAMED lic 1216 USMS pour Comportement antisportif

.Affaire n° 30/2024 Rencontre Hillel – ESS DU 20-01-2024

U 17

RIEN A SIGNALER

.Affaire n° 31/2024 Rencontre Hillel – ESS DU 20-01-2024

U 15

RIEN A SIGNALER

.Affaire n° 32/2024 Rencontre Hillel – ESS DU 20-01-2024

U 19

-Partie non jouée

-Vu la feuille de match

-attendu que l'arbitre signale sur le feuille de match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du club AS HILLEL catégorie U 19 .

Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire .

_ Par ces motifs la commission de discipline décide 1^{er} forfait pour la catégorie U 19 du AS HILLEL SAIDA

_Match perdu par pénalité au club AS HILLEL SAIDA pour en attribuer le gain du match au club ES SAIDA U 19

Qui marque Trois(03) points et un score de Trois(03) Zéro (00) plus une amende de Quinze mille (15000,00 DA)

Au club AS HILLEL SAIDA .

.Affaire n° 33/2024 Rencontre ASSY –CAL DU 19-01-2024

U 19

-Partie non jouée

-Vu la feuille de match

-attendu que l'arbitre signale sur le feuille de match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence des deux (02) clubs : AS SIDI YUCEF et CA LAAYOUN catégorie U 19

_Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire .

_ Par ces motifs la commission de discipline décide 1^{er} forfait pour la catégorie U 19 aux deux(02) clubs : AS SIDI YUCEF et CA LAAYOUN .

_ match perdu aux deux(02) clubs : AS SIDI YUCEF et CA LAAYOUN plus une amende de Quinze mille dinars (15000,00 DA) pour chaque club .

.Affaire n° 34/2024 Rencontre ASSY –CAL DU 19-01-2024

U 17

-Partie non jouée

-Vu la feuille de match

-attendu que l'arbitre signale sur le feuille de match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence des deux (02) clubs : AS SIDI YUCEF et CA LAAYOUN catégorie U 17

_Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire .

_ Par ces motifs la commission de discipline décide 1^{er} forfait pour la catégorie U 17 aux deux(02) clubs : AS SIDI YUCEF et CA LAAYOUN .

_ match perdu aux deux(02) clubs : AS SIDI YUCEF et CA LAAYOUN plus une amende de Quinze mille dinars (15000,00 DA) pour chaque club .

.Affaire n° 35/2024 Rencontre ASSY –CAL DU 19-01-2024

U 15

-Partie non jouée

-Vu la feuille de match

-attendu que l'arbitre signale sur le feuille de match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence des deux (02) clubs : AS SIDI YUCEF et CA LAAYOUN catégorie U 15

_Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire .

_ Par ces motifs la commission de discipline décide 1^{er} forfait pour la catégorie U 15 aux deux(02) clubs : AS SIDI YUCEF et CA LAAYOUN .

_ match perdu aux deux(02) clubs : AS SIDI YUCEF et CA LAAYOUN plus une amende de Quinze mille dinars (15000,00 DA) pour chaque club .

GROUPE «B »

.Affaire n° 36/2024 Rencontre IRBDT – JSM DU 20-01-2024 U 19

RIEN A SIGNALER

.Affaire n° 37/2024 Rencontre IRBDT – JSM DU 20-01-2024 U 17

RIEN A SIGNALER

.Affaire n° 38/2024 Rencontre IRBDT – JSM DU 20-01-2024 U 15

RIEN A SIGNALER

.Affaire n° 39/2024 Rencontre IRBML – JSOD DU 20-01-2024 U 19

Joueurs Avertis :

BENATIA ADEM lic J 0098 IRBML pour comportement antisportif

BERKANE MAAMAR Lic J 1334 IRBML pour comportement antisportif

.Affaire n° 40/2024 Rencontre IRBML – JSOD DU 20-01-2024 U 17

RIEN A SIGNALER

.Affaire n° 41/2024 Rencontre IRBML – JSOD DU 20-01-2024 U 15

RIEN A SIGNALER

.Affaire n° 42/2024 Rencontre CRBH – NRASM DU 20-01-2024 U 19

-Partie non jouée

-Vu la feuille de match

-attendu que l'arbitre signale sur le feuille de match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence des deux (02) clubs : CRBHOUNET – NRA SIDI MBARAK catégorie U 19

_ Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire .

_ Par ces motifs la commission de discipline décide 1^{er} forfait pour la catégorie U 19 aux deux(02) clubs :

CRBHOUNET – NRA SIDI MBARAK

_ match perdu aux deux(02) clubs : CRBHOUNET – NRA SIDI MBARAK plus une amende de Quinze mille dinars (15000,00 DA) pour chaque club .

.Affaire n° 43/2024 Rencontre CRBH – NRASM DU 20-01-2024 U 17

-Partie non jouée

-Vu la feuille de match

-attendu que l'arbitre signale sur le feuille de match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence des deux (02) clubs : CRBHOUNET – NRA SIDI MBARAK catégorie U 17

_ Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire .

_ Par ces motifs la commission de discipline décide 1^{er} forfait pour la catégorie U 17 aux deux(02) clubs :

CRBHOUNET – NRA SIDI MBARAK

_ match perdu aux deux(02) clubs : CRBHOUNET – NRA SIDI MBARAK plus une amende de Quinze mille dinars (15000,00 DA) pour chaque club .

.Affaire n° 44/2024 Rencontre CRBH – NRASM DU 20-01-2024 U 15

-Partie non jouée

-Vu la feuille de match

-attendu que l'arbitre signale sur le feuille de match que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence des deux (02) clubs : CRBHOUNET – NRA SIDI MBARAK catégorie U 15

_ Attendu que l'arbitre a donné le laps de temps réglementaire .

_ Par ces motifs la commission de discipline décide 1^{er} forfait pour la catégorie U 15 aux deux(02) clubs :

CRBHOUNET – NRA SIDI MBARAK

_ match perdu aux deux(02) clubs : CRBHOUNET – NRA SIDI MBARAK plus une amende de Quinze mille dinars (15000,00 DA) pour chaque club .

SANCTIONS	NOMBRE
Avertissements	05
Expulsions	00
Contestation de Décision	00
Forfaits	10
Amendes	195 000,00 DA

**PRESIDENT
KHALFAOUI HACHEMI**

